



## La monarchie absolue (suite)

### LE SIÈCLE DE

## LOUIS XV - 1715-1774 (1/4)

### La régence

La mort de Louis XIV laissait un vide propice à une reviviscence des habituels éléments de trouble mis en veilleuse par un gouvernement autoritaire dont la tension, justifiée par des motifs patriotiques, ne s'était pas relâchée pendant plus d'un demi-siècle. La conjoncture était d'autant plus favorable à ceux qui avaient été bridés si longtemps que la couronne échut à l'arrière-petit-fils du défunt Roi, un enfant de cinq ans, seul rescapé de l'hécatombe qui avait frappé la descendance légitime du souverain.

En 1715 débute donc un règne aussi long que le règne personnel du bisaïeul du jeune Roi. Dans un premier temps, la régence du duc d'Orléans sera marquée par des efforts faits pour donner plus de souplesse à un système jugé trop rigide ; cela à l'aube d'une ère de prospérité économique qui ne se démentira pas jusqu'à la fin du règne.

Cette phase de calme va se prolonger pendant presque tout le temps de la présence aux affaires du cardinal de Fleury – véritable premier ministre – elle s'interrompt, après 25 ans, en 1740, par l'arrivée d'une période beaucoup plus tumultueuse, au cours de laquelle nous serons engagés militairement contre l'Angleterre en même temps que contre l'Autriche, puis la Prusse. Les revers de nos armes, mais plus en-

core les difficultés intérieures amènent alors Louis XV, par un véritable coup d'État royal, à reprendre en mains une autorité passablement malmenée.

Mais cette réaction politique sera vaine parce que laissée sans suite après la mort du Roi. En effet, un vaste mouvement d'opinion, dirigé par une propagande largement calomnieuse, faisant feu de tout bois, avait constitué la puissante lame de fond qui emportera la monarchie quinze ans plus tard.

### Un quart de siècle de tranquillité 1715-1740

C'est Philippe d'Orléans qui aura défini les orientations de la politique générale qui seront suivies dans leurs grandes lignes, non seulement durant sa régence, mais aussi au cours du bref intermède du duc de Bourbon et de la majeure partie du « ministériat » du cardinal de Fleury. Temps de la consolidation d'une paix enfin acquise aux traités d'Utrecht, dont le maintien se fera au prix d'alliances qui paraîtront à beaucoup insolites, et d'une politique intérieure oscillante et souple, contrastant avec la stratégie volontariste Louis quatorzième, dans une conjoncture économique favorable.

## La Régence 1715-1723

Philippe d'Orléans, politique subtil et homme de guerre éprouvé, inspirait de la méfiance à Louis XIV en raison de ses écarts de conduite et d'une attitude controversée vis-à-vis de son cousin Philippe V lors de la guerre de succession d'Espagne. C'est la raison pour laquelle le Roi, dans son testament, lui avait adjoint un conseil de régence dont il ne faisait qu'assurer la présidence.

Or Philippe entendait bien être régent à part entière. C'est ainsi que, dès la mort de son oncle, il fit, non pas casser son testament comme on l'écrit souvent, mais il en fit supprimer les clauses qui empêchaient qu'il fût le véritable détenteur du pouvoir.

Il obtint en particulier la mise à l'écart des fils illégitimes de Louis XIV qui étaient pour lui de dangereux concurrents. Il put ainsi asseoir sa propre légitimité, qui lui permettait d'assumer la primauté du caractère dynaste de sa famille face aux bâtards mais aussi à Philippe V tenté de revendiquer ses droits à la couronne de France en cas de disparition du frêle enfant qu'était Louis XV.

### Les changements d'orientation

Seul le parlement pouvait apporter des modifications au testament royal. Pour prix de sa complaisance, il eut dès lors loisir de sortir des étroites limites dans lesquelles il était confiné depuis un demi-siècle, et de reprendre sa guérilla hargneuse contre le pouvoir. Les gages donnés aux parlementaires pour la plupart très liés au jansénisme s'accompagnèrent ipso facto d'une détente à l'égard des adeptes de la théologie augustinienne fortement dénigrée au cours du règne précédent et mis hors jeu depuis la promulgation de la bulle

*unigenitus*. Un pas esquissé à leur rencontre levait en outre l'hostilité des universitaires et d'une grosse fraction du clergé parisien à l'égard du gouvernement.

La nomination de d'Aguesseau à la chancellerie confortait le retour en grâce des milieux jansénistes. Faveur toutefois éphémère car la mise à l'écart du nouveau chancelier un an plus tard marquait le recul du parti. Ce mouvement pendulaire significatif des efforts du Régent visait un difficile consensus national nécessaire à ses objectifs éminemment pacifiques.



Autre incidence de cette politique d'ouverture : un changement radical du mode de gouvernement. Aux secrétariats d'État, cheville ouvrière sous le défunt Roi sont substitués des conseils de gouvernement, système préconisé naguère par les Beauvillier, Chevreuse et Saint-Simon, sous l'autorité de Fénelon, lequel sous le nom de polysidonie s'ouvre largement à l'aristocratie. Les conseils polysinodiques

ne vivront que trois ans. Le Régent s'en débarrassera pour revenir à un mode de gouvernement centralisé et efficace.

Les avances en différentes directions auront permis à Philippe, en désarmant momentanément les hostilités internes, de mettre en œuvre une politique extérieure hardie, certes opposée à la ligne louis quatorzième, mais qui aura le mérite d'assurer à l'Europe une paix relative d'un quart de siècle : *l'alliance anglaise*.

### Politique extérieure : la paix à tout prix

La paix acquise en 1713, Louis XIV avait imaginé un système d'alliances des États catholiques du sud, de la France, de l'Espagne et de l'Autriche, en face des puissances protestantes du nord : Angleterre, Hollande et Prusse. Il mou-



rut avant que fût réalisé le rapprochement avec l'Autriche.

Dans l'esprit du Roi défunt, cette combinaison – en même temps qu'elle satisfaisait ses convictions religieuses et sa solidarité familiale – était conforme à notre politique traditionnelle, et empêchait le Hohenzollern, dont il prévoyait la montée en puissance, au risque de supplanter le Hasbourg dans la domination de l'Empire.

Nous pouvions espérer une domination continentale qui nous eût permis, en maintenant la paix, de reconstituer notre marine. Mais, l'optique du régent et celle de l'abbé Dubois – bientôt principal ministre et cardinal – était tout autre. Pour assurer la paix propice au rétablissement des finances, et aux réformes utiles, sans s'embarrasser de scrupules religieux ou familiaux, il fallait se rapprocher de l'Angleterre et de la Hollande, tout en tenant toujours l'Autriche comme ennemi principal dans l'Empire... ce qui se justifiait par ses succès militaires contre les Turcs.

Cette politique impliquait l'abandon de l'alliance espagnole en raison des rivalités maritimes et commerciales hispano-britanniques. Faut-il ajouter à ces raisons de semblables intérêts dynastiques liant les Orléans et les Hanovre pouvant les uns et les autres faire figure d'usurpateurs : d'une part, le Régent vis-à-vis de la branche aînée des Bourbon (Philippe V d'Espagne, prétendant légitime à la couronne de France, en cas de disparition du jeune Louis XV) et d'autre part, Georges I face aux Stuart évincés du trône d'Angleterre ?

Quoi qu'il en soit, une triple alliance défensive est conclue entre la France, l'Angleterre et la Hollande. La France a-t-elle été entraînée par son allié anglais dans une guerre insolite contre l'Espagne sous prétextes non avoués d'intérêts mercantiles de notre partenaire d'outre-Manche ? Les historiens ne sont pas d'accord sur ce point. Une conspiration d'opérette, à laquelle sont mêlés le duc et la duchesse du Maine, la gentilhommerie bretonne et la cour de Madrid entraîne, en effet, indirectement, une intervention militaire fran-

çaise au-delà des Pyrénées, qui eut fort heureusement un caractère très limité, et se solda par une renonciation de Philippe V à ses prétentions au trône de France, et par l'adhésion de l'Espagne à la triple alliance. Politique sinon prestigieuse du moins efficace quant à son objectif : maintien d'un équilibre pacifique au moindre coût.

### c) Politique intérieure

Ce serait une erreur de voir dans les premières mesures adoptées par le Régent un désir de faire « table rase » du passé. Il est certain que la France avait besoin de souffler à l'issue d'un siècle où elle avait dû faire face aux dures nécessités qui lui avaient permis d'acquérir des frontières stables derrière lesquelles elle était enfin en sécurité.

Pour cela il avait fallu se soumettre à la lourde main d'un monarque tout puissant dont les dernières années de règne avaient été oppressantes pour toutes les catégories sociales enfermées dans un système rigide mal supporté. Les premières décisions du Régent avaient donc pour but de se donner un peu d'air, et de chercher à se concilier ceux qui avaient été le plus éprouvés par la politique du grand Roi.

Mais il ne faut voir là qu'une sorte de « transition conservatrice » ou une « adaptation contrôlée »<sup>(1)</sup> et non une rupture avec les méthodes du règne précédent. La preuve en est dans la dissolution rapide des conseils de polysynodie, et le retour en grâce des secrétaires d'État. Ces mesures – assorties de l'obtention habile de l'enregistrement, certes équivoque et un tant soit peu hypocrite, de *l'Unigenitus* par le parlement – peuvent être considérées comme une avancée en direction des éléments ultramontains. Enregistrement qui ne marque toutefois pas l'extinction du jansénisme qui a encore de beaux jours devant lui.

L'année 1718 fixe le passage de la régence libérale à la régence autoritaire. La suppression du lourd appareil de gouvernement par conseils, qui signifiait la volonté de Philippe de gouverner seul. Cette volonté s'accompagnait d'une reconquête partielle du terrain perdu face au parlement. Par exemple, limitation de son droit de remontrance, contre attaque nécessaire pour



permettre l'audace financière de Law à laquelle les parlementaires étaient foncièrement hostiles.

Car le système Law, qui s'inscrit dans une situation de reprise économique amorcée depuis 1713, constitue la grande espérance du Régent pour rétablir les finances de l'État grâce à une prospérité retrouvée après des années de dépression, et à la faveur de la paix extérieure enfin acquise.

Politique d'inflation basée sur l'émission massive de monnaie papier gagée sur les impôts dont Law, profitant de la confiance du régent, se faisait garant des rentrées. Le régent, en effet, lui octroyait progressivement tous les leviers de recouvrement, depuis le bail de la ferme des tabacs jusqu'au contrôle général, en passant par la direction des compagnies françaises de commerce extérieur et colonial.

Après un succès foudroyant le système s'effondra pénalisant surtout les organisations préteuses d'argent. L'historiographie moderne retient en général le côté positif de l'expérience Law, en particulier, la conjoncture favorable y contribuant, un rétablissement de la situation financière de l'état et un coup de fouet donné au commerce colonial.

\* \* \*

On a beaucoup trop jugé la régence d'un point de vue moral. Si Philippe d'Orléans a laissé une réputation sulfureuse, noircie à souhait, en grande partie imméritée, on ne peut en réalité que lui imputer de multiples frasques qui n'ont nullement influé sur sa façon de gouverner. Même si l'alliance anglaise a souvent été considérée comme une trahison des intérêts nationaux.

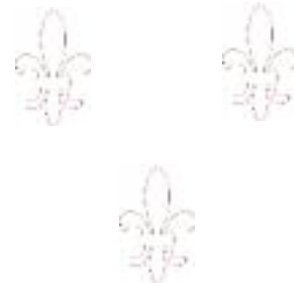
L'abbé puis cardinal, Dubois, inspirateur et animateur de notre politique extérieure, a été choisi comme bouc émissaire, et accusé de tous les vices. Pour le dénigrer n'a-t-on pas imaginé que son chapeau avait coûté huit millions de livres au trésor<sup>(2)</sup>.

Certains historiens lui reconnaissent cependant les qualités « d'un grand homme d'état »<sup>(3)</sup>.

Au moment de la disparition presque simultanée du Cardinal et du Régent en 1723<sup>(4)</sup>, on peut considérer les huit années de régence comme un succès. Philippe a largement rempli le contrat qu'il s'était fixé en 1715 : il a laissé à sa mort une France en paix avec ses voisins, sans troubles intérieurs, jouissant d'une situation économique assainie. Animé d'une profonde affection pour le jeune Roi, d'ailleurs réciproque, il s'est appliqué à lui donner la formation politique le préparant à régner : assistance au conseil depuis l'âge de dix ans, travail journalier en tête à tête avec lui et Dubois à partir de douze ans.

Si la comparaison souffre, après le règne prestigieux de Louis XIV, il faut admettre que le Régent, en menant la politique de ses moyens, a réussi à transmettre à l'héritier de la couronne une puissance royale intacte.

René Maillot



(1) E. Leroy-Ladurie

(2) Les chiffres les plus fantaisistes ont été avancés ; en réalité quelques centaines de milliers de livres. Quant à la rapidité de son ascension vers la hiérarchie ecclésiastique, Dubois avait coutume de dire : « Comme Saint-Ambroise ».

(3) E. Leroy-Ladurie.

(4) Sans chercher une ressemblance excessive, elle est à rapprocher de la fin de Richelieu et Louis XIII à six mois d'intervalle.